



Projet de
futur centre
de traitement
des déchets
ménagers
à Romainville
/ Bobigny



Fiche technique
La ressource



Présentation

Les ressourceries sont des centres de **récupération et de valorisation** des biens usagés des ménages. Certaines d'entre elles en assurent le cas échéant, après réparation, la revente.

Les ressourceries remplissent également une mission **d'éducation à l'environnement et souvent de réinsertion dans le marché de l'emploi**.

La Collecterie à Montreuil

Mission

Pour mener à bien leurs missions, les ressourceries récupèrent, sur la base de dépôts volontaires, les biens d'équipements, objets ayant déjà servis et potentiellement hors ou sans usage. Elles permettent leur remise en état de vente en vue de les valoriser prioritairement par **réemploi, par réutilisation sinon par recyclage, ce dernier étant qualifié** de « valorisation matière ».

L'espace essentiel dans une ressourcerie est celui du ou des **ateliers de réparation, certaines ressourceries proposant plusieurs ateliers en fonction de l'objet à réparer** : par exemple, un *atelier couture* pour la reprise de tissus ou de vêtements, un *atelier électronique* pour la réparation du petit électroménager (grille-pain, cafetière, fer à repasser...), un *atelier mécanique* (vélo) ou encore un *atelier menuiserie* (meubles, décoration).

Ces ateliers peuvent employer des salariés (dans le cadre de projet de réinsertion par exemple) mais aussi s'ouvrir directement aux particuliers, bricoleurs ou non, qui trouvent ainsi sur place conseils techniques et outils nécessaires.

Atelier déco dans une ressourcerie à Bordeaux



La ressourcerie dans le projet de futur centre à Romainville / Bobigny

Le centre actuel dispose d'une déchèterie dont l'activité sera maintenue sur le site reconstruit. **Ouverte à tous les habitants des collectivités adhérentes du Syctom**, la déchèterie, dans une version modernisée, permettra toujours aux usagers d'y déposer les déchets qui ne sont pas récupérés lors des différentes collectes de déchets ménagers en porte-à-porte : déchets de jardin, déchets diffus spécifiques (peintures, aérosols, ...)...Elle permettra aussi le dépôt d'objets qui nécessitent ou non une réparation ou en embellissement dans l'objectif de les ré-employer

La ressourcerie, comprise dans le projet, a, pour vocation **de valoriser différemment certains des objets jusqu'alors déposés en déchèterie** : petits électroménagers, meubles, textiles, luminaires... Les ateliers de réparation des produits de la ressourcerie permettront à ces objets d'avoir **une seconde vie**, répondant ainsi aux **ambitions du territoire en termes de réemploi**. Cette seconde vie peut être identique à la précédente : l'objet est réparé et/ou embelli ou bien l'objet peut être transformé en un autre produit.

>>> Le cœur de métier de la ressourcerie se compose de 4 fonctions : sensibiliser, collecter, valoriser, vendre et sensibiliser <<<

- **Accueil et sensibilisation**

L'entrée à la ressourcerie pourrait s'organiser **autour d'un hall d'accueil servant d'espace de sensibilisation** positionné stratégiquement à l'entrée, de manière à permettre des opérations de communication efficaces et ciblées et mettant l'accent sur certains gisements qui intéressent particulièrement la ressourcerie compte tenu de sa connaissance des besoins du marché et de la qualification de ses employés pour les réparations.

L'organisation de l'accueil du public permettra de **développer progressivement la quantité et la qualité de l'apport volontaire sur site**, qui est le mode de collecte inhérent au bon fonctionnement d'une ressourcerie.

En effet, les usagers effectuent plus volontiers la démarche volontaire d'apporter des objets **lorsqu'ils connaissent par avance la qualité des réparations effectuées voire la destination des objets remis en état**, et le message d'information s'en trouve amélioré.

Enfin, les déposants peuvent **être directement orientés vers le ou les magasin(s) de revente situé en dehors du site**. Le site serait ainsi intégré au **circuit du réemploi (allant de la réception des objets à réparer jusqu'à leur revente)** présent sur son territoire.

- **Collecte**

Plusieurs modes de collecte sont envisagés à ce stade :

- l'un, prioritaire, est basé sur **l'apport volontaire** sur le site de la ressourcerie ;
- l'autre, secondaire, repose sur le **détournement partiel des gisements captés sur la déchèterie voisine** (encombrants notamment).
- En fonction de son activité, la ressourcerie pourra être amenée à rechercher des gisements provenant d'autres déchèteries

- **Diagnostic**

Les opérations de diagnostic des objets apportés sont réalisées avec le plus grand soin car elles permettent de décider si **les objets déposés peuvent être, en fonction de leur état, réparés ou non** dans les différents ateliers de la ressourcerie. Les objets qui ne sont pas réparables au niveau de la ressourcerie, ou commercialisable sur un autre site, seront évacués vers une filière de valorisation ou de traitement dédiée, le cas échéant via la déchèterie voisine.

- **Reconditionnement, réparation**

Dans le cadre du projet, il est envisagé de **développer des ateliers variés** (voir page suivante). En effet, les ateliers constituent des opportunités :

- d'assurer le réemploi de tout ou partie des objets triés (comprenant la réparation ou le démantèlement) ;
- de fournir un support d'activité pour les personnes en insertion par l'activité économique.

- **Transfert et vente externalisée**

Il est envisagé que la vente des objets réparés soit effectuée sur **d'autres sites gérés par des acteurs locaux du réemploi**. Il est en effet indispensable que l'activité de vente soit positionnée dans un lieu où une activité commerciale existe déjà. L'environnement direct du site de Romanville n'est pas adapté à la mise en place d'un espace de vente performant. Les liens de coopération et de coordination ainsi noués entre ces acteurs et le Syctom permettront **une meilleure insertion du futur centre dans son environnement et le tissu socio-économique local**.



Des exemples d'ateliers qui pourraient être intégrés à la ressourcerie prévue sur le futur centre à Romainville / Bobigny :

- Atelier de nettoyage / reconditionnement :

Pour l'ensemble des flux et plus particulièrement pour les textiles (couture, repassage) et les livres (reliure).

- Atelier menuiserie :

Les activités réalisées peuvent aller :

- De petits travaux de remise en état (ponçage, rabotage, vernissage, peinture, serrurerie, changement de boutons) ;
- A des travaux plus complets relevant de l'ébénisterie (débit et préparation de pièces, choix des bois et matériaux, réalisation d'assemblages : tenon/mortaise, profil/contre-profil, languette/rainures, moulures, collage...) ;
- Ou encore d'une activité de scierie (découpe de meubles, fabrication de planches, production de briquettes...).

- Atelier électronique / électricité :

Les activités réalisées seront dédiées à la réparation :

- Du petit électroménager ;
- Des luminaires ;
- Du matériel informatique (remplacement de composants électroniques sur cartes mères, de l'alimentation électrique, de ventilateurs, etc.).

- Atelier mécanique et imprimante 3D :

- Réparation du petit électroménager, du matériel de loisirs (vélo, modélisme, musculation, etc...) ;
- Réalisation de pièces à façon ;
- Remplacement des pièces défectueuses.

- Atelier de démantèlement :

Le démantèlement consiste à séparer les différents composants d'un objet non réemployable en l'état, en vue de les vendre soit sous forme de pièces détachées et composants (planches, boulons, poignées...), soit en tant que matières réparties par flux différenciés (gravats, bois, textiles, métaux, plastiques...).



Atelier à La Collecterie de Montreuil



Atelier électronique dans une ressourcerie à Mâcon

>>> ANNEXE – POUR ALLER PLUS LOIN : Le concept d'économie circulaire

L'économie circulaire est un **concept économique** qui fonctionne sur le modèle d'une boucle, **redéfinissant la notion même de déchet**.

Dans l'économie circulaire, les déchets ne sont pas voués à être détruits (comme dans le modèle de l'économie linéaire) mais à être valorisés. Ils acquièrent donc le statut de **ressource dans l'organisation de la production**, ce qui permet de limiter la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

L'économie circulaire peut alors être **considérée comme une déclinaison opérationnelle des principes fondateurs du développement durable**.

Dans ce cadre, il est facile de comprendre pourquoi **la valorisation matière présente autant d'intérêt : que ce soit le recyclage** (le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit), **le réemploi** (le produit usagé, après réparation ou remise à l'état neuf, est à nouveau utilisé pour le même usage ou un usage différent) **ou la réutilisation** (le produit est utilisé plusieurs fois pour le même usage), tous sont en adéquation avec le modèle de l'économie circulaire.

• L'économie circulaire dans la loi

La Loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 est la première à inscrire le concept d'économie circulaire dans un texte législatif français. Ce texte, dans son article 74, dispose que « *la France a pour objectif de découpler progressivement sa croissance de sa consommation de matières premières* » et vise « *une diminution de sa consommation intérieure de matières par habitant* ».

Cette loi contient également des **objectifs structurants concernant la prévention et la gestion des déchets et ayant un lien direct avec l'objectif de développer une économie circulaire en France** :

- prévention des déchets : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés,
- recyclage : atteindre 65 % en 2025 de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes,
- réduction de moitié de l'enfouissement des déchets en 2025 par rapport à 2010.

Dans le cadre de ces objectifs, la loi permet, dans son article 70, le lancement « **d'expérimentations** (...) sur la base du volontariat afin de développer **des dispositifs de consigne**, en particulier pour réemploi, pour certains emballages et produits, afin de favoriser la **conception écologique des produits manufacturés et d'optimiser le cycle de seconde vie des produits**. »

